

Tout travailleur affecté à des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, doit préalablement avoir reçu une formation adaptée à ses activités et aux procédés mis en œuvre.

Objectif(s) de formation

- Identifier le risque amiante
- Identifier les exigences de la réglementation « travail »
- Identifier les exigences de la réglementation « santé publique »
- Identifier les exigences des réglementations « environnement » et « transport »
- Identifier les documents exigibles lors de toute intervention
- Etablir et transmettre le mode opératoire
- Identifier la démarche de prévention des risques
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques
- Identifier les principes de ventilation
- Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations
- Identifier les situations d'urgence et organiser leur gestion
- Consulter et mobiliser tous les acteurs
- Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques
- Faire appliquer les procédures opératoires

Objectif(s) pédagogiques(s)

- Identifier le risque amiante, ses effets sur la santé
- Identifier les exigences des réglementations « travail » « environnement » et « transport » et leurs évolutions

Modularisation des parcours de formation

- Sans objet.

Durées

- 5 jours, soit 35h00

Une journée de formation dure 7 heures en moyenne. Cette durée est adaptable selon les exigences du commanditaire.

Nombre de stagiaires maximum

- Le nombre de participants est limité à 7

Lieu

- Sur l'un de nos centres partenaires.

Dans le cadre d'une formation réalisée dans nos locaux, une formation aux risques est mise en œuvre (en référence aux articles L4141-1 à 3 du code du travail).

Public visé

- Entreprises dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à l'amiante.

Prérequis

- Être âgé de 18 ans ou plus, maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral.

Manuteo

Téléphone : 0810 100 600 (Numéro Contact, service 0.06 € / min + prix appel)

Fax : 02 85 65 50 01 – Courriel : contact@manuteo.fr

Paraphe :

Article 3 de l'arrêté du 23 Février 2012. **Visite médicale préalable à la formation.**

La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.

L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Matériel(s) pédagogique(s)

- Le formateur Manuteo utilisera un vidéo projecteur, un tableau blanc et/ou tableau papier, dans une salle adaptée spécifiquement à la thématique de la formation.

Modalités de sélection des apprenants

- Les apprenants sont sélectionnés, selon les prérequis énoncés, par le commanditaire de la formation.

Intervenant(s)

- Formateur expert - attestation de compétence INRS / OPPBTP N° 12

Méthode(s) pédagogique(s)

- Le formateur Manuteo s'appuiera sur un diaporama, des exercices et cas pratiques. Il pourra utiliser une approche déductive ou inductive en fonction du niveau des apprenants, et favorisera les échanges en illustrant les thématiques abordées par des cas réels issus de son expérience et celle des apprenants

Support(s) pédagogique(s)

- Un livret sera remis à chaque apprenant pendant la formation (en version papier ou numérique).

Dispositif d'évaluation

- Annexe IV point B de l'arrêté du 23 Février 2012.

Evaluation théorique de 20 minutes en continu effectuée à l'aide d'un QCM et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :

1. Aux risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
2. A la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
3. Aux documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
4. Aux moyens de protection, les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques
5. Aux destinataires du mode opératoire

Evaluation pratique de 1 à 2 heures en continu, incluant l'analyse d'une situation concrète afin de vérifier notamment l'aptitude de l'apprenant à :

6. Evaluer les risques liés à l'intervention
7. Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
8. Gérer l'élimination des déchets amiantés
9. Réagir en cas d'incidents / d'accidents
10. Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après intervention

Validation

Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence reprenant les résultats de l'évaluation des capacités acquises.

Conditions Générales de Vente communiquées avec l'offre tarifaire

Formation dispensée en français

Manuteo

Téléphone : 0810 100 600 (Numéro Contact, service 0.06 € / min + prix appel)

Fax : 02 85 65 50 01 – Courriel : contact@manuteo.fr

Paraphe :

PROGRAMME DE FORMATION

Identifier le danger amiante :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Effet synergique du tabagisme
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Identifier le risque amiante :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Effet synergique du tabagisme
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Régions comportant des terrains amiantifères
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante

Identifier les exigences de la réglementation « travail » :

- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque amiante et des autres risques afférent aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, coactivité...)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- Formation obligatoire à la sécurité du personnel au poste de travail, les formations spécifiques amiante.
- Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail
- Prérogatives de l'inspection du travail
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs

Identifier les exigences de la réglementation « santé publique » :

- Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocage, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante, ainsi que la limite de ces repérages
- Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
- Obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante

Identifier les exigences des réglementations « environnement » et « transport » :

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés

Identifier les documents exigibles lors de toute intervention :

- Documents exigibles sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »)
- Documents exigibles lors de toute intervention sur des navires.
- Analyse critique de l'ensemble de ces documents et utilisation pour l'évaluation des risques

Etablir et transmettre le mode opératoire :

- Participation à la rédaction un plan de prévention, et participer à l'élaboration d'un PPSPS
- Transmission du mode opératoire à l'inspection du travail, l'OPPBTP, les Carsat, le médecin du travail, CHSCT ou à défaut les délégués du personnel.

Identifier la démarche de prévention des risques :

- Bonnes pratiques de prévention et Valeurs essentielles

Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération :

- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- Analyse critique des documents et utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques
- Connaissance selon les spécificités de l'activité exercée et des niveaux d'empoussièremment attendus
- Evaluation des niveaux d'empoussièremment et des niveaux d'exposition
- Evaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations transmises

Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques :

- Différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
- Méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination)
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle de l'empoussièremment

Identifier les principes de la ventilation :

- Confinements statiques et dynamique
- Moyens techniques et matériels pour appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations :

- Différentes procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Suivi des expositions, procédures de décontamination du personnel et des équipements, consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Choix, utilisation, maintenance, entretien des équipements de protection collective (confinement, tunnel, aspirateurs...)
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des EPI adaptés
- Consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement de ces équipements (MPC, EPI)
- Limites d'efficacité des EPI, facteurs de protection assignés, et durées de port, en tenant compte des critères externes (chaleur, humidité, pénibilité du travail ...)
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Définition du mode opératoire s'intégrant selon les cas au plan de prévention ou au PPSPS
- Définition des différentes notices de postes

Identifier les situations d'urgence et organiser leur gestion :

- Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques : accidents, intoxications
- Définir et organiser la conduite à tenir dans ces situations

Consulter et mobiliser tous les acteurs :

- Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôle et missions
- Enjeux et différents niveaux de décision : encadrement, DP ou CHSCT, médecin du travail

Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques :

- Accepter ou refuser une intervention sur la base des résultats de l'analyse de la demande
- Définition des moyens Organisationnels, Techniques et Humain (MPC, EPI...) nécessaires à l'intervention

- Organisation des formations obligatoires et des recyclages des salariés avant l'intervention, attestations de compétences valides
- Mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...)
- Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

Faire appliquer les procédures opératoires :

- Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires
- Vérification de l'application :

Des consignes, des procédures et des modes opératoires établis

La conduite à tenir en cas de situations d'urgence

Evaluation sommative

Exercices pratiques et théoriques.

Evaluation de la formation



INCLUS : Nos livrets pédagogiques en complément de la formation !

Objectif : Permettre à vos collaborateurs, à l'issue de la formation, de retrouver l'essentiel des éléments abordés en formation (consignes de sécurité, comportements à respecter, panneaux signalétiques, etc.), dans notre guide illustré et pratique de 40 pages.